Abidjan, le 01 Novembre 2021

 A

 SOFID

 18 BP 1534 ABIDJAN 18

 CC N° 0427684 Y

Objet : Modification des conditions de paiement

Monsieur / Madame

Nous venons par ce courrier porté à votre connaissance qu’à partir de la date du courrier c'est-à-dire le 01 Novembre 2021, tous vos achats de 1F à 10 000 FCFA devront être régler en espèces et au-delà de ce montant nous pouvons accepter les bons de commandes.

Il est aussi possible de regrouper plusieurs achats de 1F à 10 000F CFA en un seul bon de commande.

Merci pour votre bonne compréhension et aussi pour votre franche collaboration.

Veuillez croire, Monsieur/ Madame, à l’assurance de nos salutations distinguées.

 Responsable administratif

 et financier

 TANOH AHONON